



Ringette Canada est à la recherche de bénévoles souhaitant devenir membres du conseil d'administration pour un mandat commençant à notre assemblée générale annuelle qui aura lieu le 23 septembre 2018.

Pour l'année à venir, il y aura cinq (5) postes à remplir lors de l'assemblée générale. Trois de ces postes pour un mandat de trois (3) ans et un poste sera pour un mandat d'un an (1) an.

À l'assemblée annuelle de Ringette Canada de 2017, les Membres de Ringette Canada ont approuvé les modifications aux règlements administratifs de Ringette Canada concernant l'élection et les mandats des administrateurs (en particulier le règlement no 7). À compter de 2019, toutes les directrices et tous les directeurs de Ringette Canada seront élus au conseil pour un mandat de trois ans. 2018 sera la dernière année de transition et de mise en œuvre du nouveau règlement. Par conséquent, pour cette prochaine élection, deux (2) directeurs ou directrices occupant des postes seront nommés pour un mandat de deux ans, un (1) directeur ou directrice occupera un poste de trois ans. Les postes de président et de directrice des athlètes seront chacun pour un terme de trois ans.

Nous demandons donc à toutes les personnes intéressées de lire clairement les règlements de Ringette Canada à https://www.ringette.ca/wp-content/uploads/2018/05/R%C3%A8glements-administratifs-RC_1-Sept-2017-FINAL.pdf et indiquer, au moment de remplir le formulaire de qualification du candidat, s'il est intéressé par un mandat de deux ans ou de trois ans.

Ces postes devront être comblés par des personnes qui disposent de l'expertise requise dans les secteurs de compétence décrits dans la trousse d'information du conseil d'administration, ci-jointe.

Les personnes intéressées sont invitées à remplir le formulaire de qualification des candidats/candidates au lien suivant précisant le motif de leur intérêt, ainsi que leur expérience pertinente, telle que décrite dans la trousse d'information ci-jointe.

Formulaire à REMPLIR

<https://goo.gl/forms/vNwC2fSvwIHFTSwK2>

Le formulaire dûment rempli doit être reçu par Ringette Canada par le lien google fourni ci-dessus au plus tard le 10 août 2018 à 17h00 (HAE). Toutes les questions peuvent être envoyées à ringette@ringette.ca



TROUSSE D'INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(mise à jour juillet 2018)

NOTRE MISSION : Ringuette Canada est l'organisme national directeur du sport de ringuette, qui régit, promeut et dirige le développement de la ringuette.

NOTRE VISION : Être le chef de file mondial du développement de la ringuette.

NOS VALEURS : Ringuette Canada s'appuie sur une série de valeurs de base pour améliorer son travail et renforcer ses relations. Les valeurs suivantes, ainsi que notre adhésion aux principes du Sport pur, reflètent notre passion pour la ringuette et notre engagement commun envers elle. Ringuette Canada et la Ligue nationale de ringuette sont membres du mouvement Sport pur, et adhèrent à ses principes [Principes sport pur \[pdf\]](#). Vous trouverez de plus amples informations au sujet du mouvement Sport pur à l'adresse suivante : www.truesportpur.ca

NOUS CROYONS EN :

- L'innovation : Nous investissons avec sagesse. Nous prenons des risques et nous les gérons. Nous sommes des gérants de la ringuette.
- La collaboration : Nous sommes tous dans le même bateau. Nous tenons compte de diverses perspectives pour enrichir notre expérience. Nous instaurons consciemment un environnement de travail sécuritaire et accueillant.
- L'imputabilité : Quand nous vivons d'après nos valeurs, nous gérons et dirigeons avec intégrité. Nous agissons avec transparence et nous communiquons proactivement. Nous assumons la responsabilité de nos actes, et nous apprenons de nos erreurs.
- Le respect : du sport; des règles; de notre patrimoine; d'autrui.
- L'excellence : Nous exigeons la qualité. Nous offrons des programmes et des services de tout premier plan. Nous donnons le meilleur de nous-mêmes dans chaque situation.

[Plan stratégique de Ringuette Canada 2014-2018 \[pdf\]](#)

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES DE BASE DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

Les administrateurs doivent satisfaire à toutes les exigences de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, en plus d'être résidents du Canada et d'âge légal.

Les administrateurs de Ringuette Canada s'engagent à avoir une conduite éthique, professionnelle et légale, et notamment à se comporter et à utiliser leur autorité adéquatement lorsqu'ils agissent à titre de membres du conseil d'administration. Par conséquent, les administrateurs doivent pouvoir servir loyalement et sans conflit d'intérêts les intérêts de tous les membres de Ringuette Canada. Cette imputabilité a préséance sur toute autre loyauté conflictuelle, comme la défense d'autres groupes d'intérêt ou l'appartenance à un autre conseil d'administration. Elle a également préséance sur les intérêts personnels des administrateurs agissant à titre d'utilisateur des services de Ringuette Canada, ou sur ceux de membres de leur famille utilisant les services de Ringuette Canada.



Les administrateurs sont recrutés en fonction de leur capacité avérée de contribuer de manière significative au leadership de Ringuette Canada, et de s'acquitter de leurs responsabilités financières statutaires. Idéalement, les compétences de base qu'on devrait globalement retrouver chez les membres du conseil d'administration sont les suivantes :

- ✓ une expertise des commandites;
- ✓ une expertise du marketing;
- ✓ une expertise avec les médias et communication;
- ✓ une expertise en comptabilité;
- ✓ une connaissance de la planification stratégique ;
- ✓ des compétences avérées de leadership au sein du secteur des organismes sans but lucratif, ou dans d'autres contextes;
- ✓ de l'expérience corporative et des affaires, y compris de l'expertise en gestion financière;
- ✓ une connaissance du sport amateur;
- ✓ une expertise de la gestion légale et des risques;
- ✓ une expertise de la gestion des ressources humaines; et
- ✓ une expérience et une connaissance de la ringuette à titre d'athlète, d'entraîneur, d'officiel, d'administrateur ou de dirigeant bénévole.

Tous les candidats et toutes les candidates à l'élection à un poste d'administrateur doivent remplir et soumettre un formulaire de qualification des candidats. Vous trouverez des informations supplémentaires au sujet du modèle de gouvernance de Ringuette Canada à l'Annexe "A".

Annexe “A”

RINGUETTE CANADA

CONSEIL D'ADMINISTRATION - TROUSSE D'INFORMATION

Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.

Contexte

En 2006-07 le conseil d'administration de Ringuette Canada est passé d'un conseil d'exploitation à un conseil de gouvernance politique, suivant les principes du modèle “Carver”. Suite à ce changement, le conseil d'administration a été élu tel que stipulé dans les règlements administratifs. Grâce à ce changement, le rôle de membre du conseil d'administration a été mieux compris, alors que l'exploitation de l'organisme sans but lucratif est passée en grande partie du contrôle du conseil d'administration à celui du personnel (directrice administrative).

Composition

Le conseil d'administration se compose du président, de sept (7) administrateurs et d'une (1) administratrice représentant les athlètes. Le conseil d'administration ne peut pas avoir moins de cinq (5) membres. Tous ces postes sont des postes élus, tel que d'écrit dans les règlements administratifs de Ringuette Canada. https://www.ringette.ca/wp-content/uploads/2018/05/R%C3%A8glements-administratifs-RC_I-Sept-2017-FINAL.pdf

Qualifications

Les administrateurs doivent avoir la capacité de contracter, et résider au Canada. Les personnes correspondant aux profils ci-dessous ne peuvent pas siéger au conseil d'administration :

- quiconque est âgé de moins de 18 ans;
- quiconque a été déclaré inapte par un tribunal au Canada ou dans un autre pays;
- les entités qui ne sont pas des personnes physiques;
- quiconque est en faillite.

Rôles, responsabilités et pouvoirs

De nombreux membres potentiels du conseil d'administration siègent actuellement, ou ont siégé, à des conseils d'administration d'organismes divers, et ils apportent à Ringuette Canada leur expérience personnelle et leur perception de la manière dont le conseil d'administration devrait fonctionner. Dans de nombreux cas, la participation directe à un conseil d'administration strictement «de gouvernance politique» est limitée, et cela prend un certain temps pour s'y habituer. Par conséquent, la *Carver Policy Governance Guide Series* (Série de guides de Carver sur la politique et la gouvernance) définit les principes de base de ce modèle.

Les règlements administratifs précisent que les pouvoirs des membres du conseil d'administration sont généraux :

- mettre en place et régler des comités;
- diriger et évaluer le rendement de la directrice administrative;
- gérer le contrôle financier des affaires de Ringuette Canada;
- fixer les frais et cotisations des membres et des participants, en fonction des besoins;
- recevoir et traiter les plaintes déposées par les membres et les participants;

- élaborer des politiques, des procédures, des règles et des règlements pour gérer les affaires de Ringuette Canada;
- embaucher à salaire ou à contrat du personnel qui exécutera les affaires de Ringuette Canada;
- s'acquitter de temps en temps de toute tâche pouvant être dans les meilleurs intérêts de Ringuette Canada.

Rémunération

Les administrateurs ne reçoivent aucune compensation financière pour leur participation, cependant, ils ont droit d'être remboursés de leurs frais de voyages ou autres, encourus dans l'exercice de leur rôle d'administrateur.

Réunions

Le conseil d'administration doit se réunir au moins deux (2) fois par an, cependant il se réunit traditionnellement deux fois par année en personne et une à trois fois par téléconférence/webinaire. L'exercice financier s'étend du 1^{er} mai au 30 avril. Dépendamment des événements, ces réunions ont en général lieu au mois de septembre (avant et en conjonction avec l'AGA) ; au mois de novembre avec les nouveaux membres du conseil ; durant les mois de février, d'avril et de juin. Les dates des réunions avant l'AGA est déterminée par la date de l'événement conjoint, tandis que celles des deux autres réunions sont déterminées par le conseil d'administration à l'occasion de la réunion précédente. L'AGA de 2018 de Ringuette Canada aura lieu à Ottawa du 21 au 23 septembre 2018 et celle de 2019 du 20-22 septembre 2019.

En plus des quatre réunions identifiées, les circonstances peuvent dicter la nécessité de conférences téléphoniques portant sur des enjeux spécifiques. Ces conférences téléphoniques sont arrangées par le bureau national de Ringuette Canada, et leur horaire est déterminé par la disponibilité des administrateurs. Le quorum est la majorité simple du nombre d'administrateurs en poste.

En général, c'est le bureau national de Ringuette Canada qui fait les arrangements de voyage pour les réunions du conseil d'administration, et l'hébergement et les repas sont pris en charge par Ringuette Canada (hébergement est en chambre simple).

Enjeux

De nombreux enjeux figurent de temps en temps à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration. Pour l'instant, les éléments suivants (sans ordre précis) font partie des discussions :

- surveillance du plan stratégique de 2014-2018, y compris les indicateurs de résultats;
 - l'achèvement de la transition à un modèle de gouvernance politique;
 - l'examen des politiques (l'exigence actuelle est que chaque politique doit être revue tous les trois ans pour assurer qu'elle demeure pertinente et que les politiques de Ringuette Canada demeurent à jour);
 - la croissance de la ringuette dans tous les coins du Canada;
 - la politique de sélection des organisateurs d'événements et leurs sélections;
 - le marketing et les possibilités de commandite pour la ringuette; et
 - programme de haute performance de Ringuette Canada.
-